

**Bureau du Conseil de la Métropole**

**Réunion du mardi 13 septembre 2016  
Relevé de décisions**

*Sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER,*

*Ont participé :* Madame Anne HIDALGO, Messieurs Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Luc CARVOUNAS, Éric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Laurent RIVOIRE, Madame Séverine MAROUN, Messieurs Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Madame Danièle PREMEL, vice-président(e)s

Madame Frédérique CALANDRA, rapporteure spéciale,

Messieurs Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Madame Carine PETIT, Monsieur Denis BADRE, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL AGNOLA, Christian DUPUY, conseiller(e)s métropolitain(e)s délégué(e)s

*Etaient également présents :* Mesdames Catherine BARATTI-ELBAZ et Galla BRIDIER, Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, présidents de groupes.

*Était excusé :* Monsieur Philippe DALLIER, vice-président

*Etaient absents :* Messieurs Michel LEPRETRE, vice-président et Claude GOASGUEN, questeur

\* \*

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris a tenu sa 6<sup>ème</sup> réunion mardi 13 septembre sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs points ont fait l'objet d'une information par le Président :

- « Inventons la Métropole du Grand Paris » : le Président a rappelé que 112 sites ont été proposés par 75 maires. Le comité de sélection des sites, décidé par le bureau, représentant l'ensemble des sensibilités politiques et les vice-présidents compétents, se réunira le 19 septembre et les sites retenus seront officiellement présentés lundi 10 octobre à 14h30 au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne.
- Le Président Patrick OLLIER a proposé au bureau la constitution d'un groupe de travail dédié à la « Mobilité fluviale », qu'animerait Michel HERBILLON, Vice-Président au Tourisme, en lien avec Geoffroy BOULARD, avec pour objectif d'envisager, en relation avec le STIF, comment un système de transport fluvial de personnes peut être mis en place dans le périmètre métropolitain.
- Gilles CARREZ, Vice-président délégué aux finances a présenté le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), qui sera créé lors du prochain Conseil métropolitain. Chacun des 131 maires des communes membres peut solliciter une subvention au titre du FIM, lequel sert au financement de projets relevant des compétences de la MGP (50 demandes reçues à ce jour).
- Suite au débat très concret sur les évolutions budgétaires de la Métropole suscité par la présentation des projets de délibérations à caractère financier, le Président a proposé qu'un prochain Bureau soit dédié aux questions financières.

- Sans attendre la date butoir du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à la MGP au 1er janvier 2018, le Président Patrick Ollier et Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, ont rapporté sur la saisie anticipée par la Métropole de cette thématique, avant le 1er janvier.
- Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Stratégie Environnementale, a présenté le programme d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et en faveur de la transition énergétique : « la Métropole roule propre ! ». Il s'agit de la création d'une aide financière visant à aider les particuliers à remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène ou hybride essence), ou leur deux-roues-thermique par un deux-roues électrique ou un vélo à assistance électrique. Cette aide sera octroyée selon des critères précis aux particuliers dont la résidence est située sur le territoire de la Métropole. Une enveloppe de 5 millions d'€ est provisionnée pour cette action. Une évaluation permettra le cas échéant de réorienter certains aspects (élargissement du dispositif à l'acquisition de vélos électriques, prise en compte du niveau de ressources des bénéficiaires pour l'acquisition d'un véhicule propre pour les jeunes conducteurs).
- S'agissant des dérogations aux règles de repos dominical, les 131 communes devront désormais solliciter l'avis conforme du Conseil de la Métropole avant la fin de l'année lorsque le nombre de dimanches dérogatoires excède 5 l'année suivante.

L'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain, le 30 septembre, qui se tiendra dans l'hémicycle du Conseil régional, 57 rue de Babylone (75007) a par ailleurs été validé comme suit :

- **Administration**

- Modification de la composition des commissions
- Modification du siège de la Métropole du Grand Paris
- Conseil de Développement – délibération complémentaire
- Dématérialisation et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

- **Aménagement**

- Adhésion de la MGP à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et convention entre la MGP et l'APUR
- Adhésion de la Métropole du Grand Paris à Atelier International du Grand Paris
- Projet de fusion de l'EPA Plaine de France et de l'EPA GPA : avis de la MGP sur le projet de décret
- Signature du Contrat d'Intérêt National Argenteuil
- Signature du Contrat d'Intérêt National Grand Paris Porte Nord

- **Développement économique, social et culturel**

- Dérogation aux règles du repos dominical pour la commune de Paris : avis du Conseil métropolitain
- Avis de la MGP sur la demande de création d'une zone d'activité commerciale pour le centre commercial Quartz à Villeneuve-la-Garenne
- Garantie relative au projet de centre aquatique à construire dans le cadre de la candidature de Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

- **Environnement**

- Création de la commission consultative énergie
- Désignation d'un représentant de la MGP au sein de la commission consultative paritaire du SIGEIF
- Compétence GEMAPI
- Programme d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et en faveur de la transition énergétique : la métropole roule propre !

- **Finances**

- Décision modificative n°1 du BP 2016 (DM1)
- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)
- Fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations
- Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) 2016
- Pacte financier et fiscal métropolitain pour 2016
- Fixation de la durée des amortissements
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

- **Ressources humaines**

- Modification du tableau des effectifs
- Indemnités pour frais de représentation du Président
- Conditions d'exercice du mandat métropolitain : frais de mission des élus
- Droit à la formation des élus
- Conditions d'exercice des missions des agents métropolitains (déplacements, frais de repas, véhicules)
- Régime indemnitaire des agents : délibération complémentaire concernant les agents non titulaires, la création des enveloppes d'heures supplémentaires pour les agents de catégorie C et la possibilité d'octroyer la prime d'installation pour les jeunes fonctionnaires
- Mise en place d'une gratification horaire pour stage
- Mise en place des prestations de médecine professionnelle pour les agents de la MGP : convention avec le CIG
- Politique d'action sociale à destination des agents de la MGP : signature d'une convention avec le CNAS

Enfin, en application de la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau, ce dernier s'est également tenu en formation délibérante pour adopter à l'unanimité les deux délibérations suivantes :

BM2016/09/01. Participation au Salon des Métiers d'Art et du Design organisé par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (CRMA-IDF) : approbation de la convention

BM2016/09/02. Participation au Trophée d'Or 91 organisé par le MEDEF 91: approbation de la convention